

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA - Maire

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14 + 1 proc
Votants : 15

Etaient présents : BARRALIS Sandrine – MARTIN Patrice – CALDEI VIDAL Eliane - DI MARTINO Christian - BARBIER Chantal – ALLEGRINI Philippe – RAVARY Lucile – BLANIC Jean-Marc – RENE Jean-Christophe – DESHAYES SANCERNI Tiphaine – DELLAVALLE Ange – SCRIVA Laurent - RINQUIN Marion

Objet : Fixation du nombre d'adjoints
Au Maire

Absente excusée : DE SOUSA Jessica

Secrétaire : RENE Jean-Christophe
Assesseurs : DELLAVALLE Ange – RAVARY Lucile

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal étant composé de 15 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder 4,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

- Décide de fixer à 4, le nombre de postes d'adjoints au maire

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE, le nombre d'adjoints au maire à 4

DIT que la présente délibération sera annexée au Procès - Verbal d'installation du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Jean-Christophe RENE

Le Maire,



Signé électroniquement par : Gérard BRANDA
BRANDA
Date de signature : 23/03/2026
Qualité : Maire